



Carte scolaire 1^{er} degré
Comité Technique Spécial
Départemental
04 février 2019



Trois déclarations liminaires ont été lues : Unsa-Education, FNEC-FP FO et FSU. Vous trouverez la nôtre en pièce jointe.

En préambule, Mme la DASEN reproche aux organisations syndicales d'alarmer des écoles après le groupe de travail.

Notre réponse : Unsa éducation est un syndicat responsable qui n'alarme aucune école. Unsa éducation réclame simplement le droit de faire son travail de terrain et d'écouter les inquiétudes légitimes des écoles qui la contactent. Son but étant de défendre les écoles en collectant des informations susceptibles de faire changer de position la DASEN et de veiller à l'équité entre-elles.

La DASEN parle d'une carte scolaire souple en raison de l'avenant qui s'arrête en septembre 2019. Elle priorise les écoles rurales, les classes uniques et les élèves allophones. Elle n'a prévu aucun retrait de poste dans les RPI si les effectifs ne descendaient pas en dessous de la zone de confort actée par la charte.

Pour la DASEN, ce « moins 4 » pris sur les postes de PMQC n'occasionne pas de fermetures sèches mais assure un rééquilibrage.

Toutefois, pour le SE-Unsa, la situation n'est pas satisfaisante.

Postes spécifiques

RASED

Le poste de Maître G de l'école L.Thioleron à Saint-Flour est déplacé sur H. Vialatte à Saint-Flour.

PMQC

Cinq dispositifs arrivent au terme des 3 ans et sont fermés pour répondre aux directives ministérielles... sans aucune évaluation (Tivoli-Aurillac / Arpajon élém. / Quézac / H. Vialatte – St Flour / L. Thioleron – St Flour)

Le SE-Unsa a fait remarquer que certains collègues ne seront pas au terme des 3 ans en septembre 2019. La DASEN a répondu que ce dispositif courait pour une année pour une durée de 3 ans maximum. Ceci est une particularité du Cantal.

ULIS = Unité d'enseignement externalisée

Les postes d'ULIS de la Jordanne – Aurillac, de Tivoli – Aurillac et Ytrac changent d'appellation et deviennent Unité d'enseignement externalisée.

UPE2A

Aurillac Le Palais : Création d'un ½ poste à TD

St Flour Thioleron : Maintien du ½ poste à TD

Postes fléchés

Les postes fléchés d'Ayrens, de Laroquebrou, d'Arpajon sur Cère élém. et Mauriac sont transformés en poste d'adjoint.

Enseignant du numérique

Le poste gelé sur Mauriac a été réimplanté pour pouvoir être supprimé.

Ecoles

Les prévisions sont effectuées sur la base de l'extraction de janvier. Pour les ouvertures comme pour les fermetures, conformément aux termes de la convention et aux engagements de l'IA :

- Nous veillons à la concordance des effectifs annoncés par les écoles et ceux de l'IA.
- Nous demandons l'examen (ou nous acceptons d'examiner) de toutes les situations qui répondent au principe n°5 de la Charte départementale : favoriser la qualité de l'enseignement.
 - o Le SE-Unsa, afin d'obtenir le titre définitif pour les écoles obtenant un 2^{ème} poste, a fait valoir que la survie d'une école en milieu rural dépendait aussi de la pérennité de ses postes. La DASEN l'a accepté pour Lugarde, Chalinargues et Rageade (mais pas pour les 0,50 et 0,625 reconduits).

Le SE-Unsa a défendu toutes les écoles qui l'ont contacté.

Situations évoquées dans la perspective d'un maintien des moyens (ou d'une transformation)

		Prév. IA	
Arpajon mat	9 cl	195	Maintien du 9 ^{ème} poste à TD
Aurillac P. Doumer	8 cl.	180	Maintien du 8 ^{ème} poste à TP
Cheylade	1.5	13	0.500 reconduit à TP
Sauvat	1.625	14	0.625 reconduit à TP
Chalinargues	1.5	21	0.50 reconduit à TP
Moussages	1.625	20	0.625 reconduit à TP
Lugarde	2 cl.	23	2 ^{ème} poste complet créé à TD

Situations examinées dans la perspective d'une éventuelle fermeture

		Prév. IA	
Glénat	1 cl	7	Fermeture de l'école.
Jussac	9 cl	173	Retrait du demi-poste
Riom-ès-Montagne	8 cl.	160	Fermeture d'un poste
Diemme	1.5	15	Retrait d'un demi-poste

Situations examinées dans la perspective d'une éventuelle ouverture

		Prév. IA	
Chalvignac	2 cl.	27	Ouverture 2 ^{ème} poste à TD
Rageade	2 cl.	23	Ouverture 2 ^{ème} poste à TD

Décharges de direction suite aux mesures :

	Retrait	implantation
Glénat	0.02	
Chalvignac		0.04
Riom-ès-Montagne	0.17	
Diemme	0.04	
Rageade		0.04

Autres situations examinées :

Les écoles d'Ytrac et de Naucelles sont en vigilance à la rentrée 2019.

VOTE :

Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE. Pour le SE-Unsa, ce vote désapprouve l'insuffisance de la dotation pour les moyens de remplacements et pour les écoles en vigilance. Les moyens ministériels ne répondent pas à la particularité du territoire et ne prévoit pas l'enjeu de la scolarisation obligatoire à 3 ans.

Le syndicat utile

AGIR
& OBTENIR

